

Le 8 avril 2020

L'Honorable Blaine Higgs
Premier ministre du Nouveau-Brunswick
Place Chancery
C.P. 6000
Fredericton, NB E3B 5H1
premierministre@gnb.ca

M. le Premier ministre,

Mon nom est Sylvie Nadeau. J'ai occupé le poste de bibliothécaire provinciale/directrice générale du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick (SBPNB) pendant 20 ans, soit jusqu'à ma retraite à la fin du mois de décembre 2019.

Je suis récemment revenue dans la province après un voyage de deux mois à l'étranger afin de célébrer ma retraite. C'est à mon retour que j'ai appris la nouvelle de la nomination du nouveau bibliothécaire provincial/directeur général du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick.

Avant de passer au sujet de ma lettre, je voudrais d'abord vous remercier et vous féliciter pour votre leadership et la manière résolue avec laquelle vous avez pris des décisions depuis le début de la pandémie du COVID-19, une situation qui pourrait malheureusement perdurer pendant un certain temps.

Par respect face aux exigences de vos responsabilités liées à la pandémie du COVID-19, j'ai retardé l'envoi de cette lettre. J'espère toutefois qu'elle vous arrivera à un moment où vous aurez la possibilité d'examiner les points que je soulève et de prendre les mesures appropriées afin de corriger un processus préjudiciable qui a de nombreuses failles – une situation injuste et troublante pour la population du Nouveau-Brunswick.

M. le Premier ministre, je dois vous dire que bien que j'aie été consternée et déçue d'apprendre la décision qui a été prise de nommer une personne ne possédant pas une Maîtrise en bibliothéconomie et/ou sciences de l'information (MBSI) et sans expérience dans la gestion des bibliothèques au poste de bibliothécaire provincial.e/direction générale du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick, je dois aussi vous dire que la décision ne m'a pas complètement surprise. En effet, il est possible que cela se préparait depuis un certain temps. Pour vous dire la vérité, quand j'ai lu l'annonce de recrutement qui a été diffusée en novembre, j'ai craint qu'une telle chose puisse se produire.

En tant que citoyenne, je vous ai suivi dans les médias. Selon ce que je vous ai entendu et lu dire, j'ai compris que vous vouliez devenir le Premier ministre du Nouveau-Brunswick afin de vous assurer que la province soit prospère. J'ai aussi compris que vous croyez en l'importance de l'intégrité, de pratiques équitables et de prises de décisions fondées sur des **faits**.

Alors me voici aujourd'hui, une fonctionnaire à la retraite. Je suis dorénavant seulement une citoyenne, et vous êtes mon Premier ministre. Au fil des ans, j'ai entendu à plusieurs reprises que le gouvernement du Nouveau-Brunswick voulait être le meilleur employeur qui soit, et attirer et retenir les employés les plus compétents et les plus prometteurs.

Le réseau des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick et le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick (la direction du gouvernement qui administre le réseau) ont été mis sur pied et développés au cours d'une période de 66 ans par des générations de bibliothécaires professionnels et diplômés qui y ont assumé des rôles de gestion à un niveau élevé, ainsi que par du personnel qualifié et talentueux à tous les niveaux de l'organisation.

M. le Premier ministre, je ne sais pas si des gens ont essayé de vous convaincre (ou de convaincre le gouvernement) du contraire, mais c'est un fait que les bibliothécaires professionnels sont de très bons gestionnaires. Leur réputation et les résultats de leur travail le prouvent sans équivoque au Nouveau-Brunswick.

Je crois que nous pouvons comparer l'extraordinaire réseau des bibliothèques publiques que nous avons en place aujourd'hui au Nouveau-Brunswick à une cathédrale. Selon moi, la comparaison est pertinente parce que ces magnifiques édifices que nous pouvons visiter un peu partout dans le monde ont été bâtis par des générations de personnes animées par une passion hors du commun et un engagement extraordinaire. Ces personnes étaient aussi unies par une vision commune et une foi profonde envers le bien commun – soit en quelque chose qui les dépassait. Ces constructions ont aussi nécessité de nombreuses compétences et du savoir-faire. Comme vous le savez, une personne ne devient pas architecte simplement parce qu'on lui a remis entre les mains de grandes feuilles de papier et des crayons pour dessiner. De même, une personne ne devient pas un maçon qui peut ériger des murs de pierre simplement parce qu'on lui a remis un seau contenant du mortier et quelques outils. Ces deux professions nécessitent des années de formation et d'apprentissage.

Alors pourquoi le gouvernement du Nouveau-Brunswick a-t-il nommé au poste de bibliothécaire provincial/direction générale du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick une personne ne possédant ni la formation académique requise, soit la Maîtrise en bibliothéconomie et/ou sciences de l'information, ni les années d'expérience pertinentes dans le domaine de la « gestion des bibliothèques »?

Pourquoi est-ce que le gouvernement a pris cette décision alors qu'il y avait des candidats (au sein du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick) qui étaient hautement qualifiés et compétents, et qui détenaient les années d'expérience requises dans le domaine de la gestion des bibliothèques?

M. le Premier ministre, je ne sais pas si vous savez ceci, mais l'annonce de recrutement qui a été publiée par le gouvernement l'automne dernier n'était pas conforme aux qualifications et au niveau d'expérience indiqués dans le Questionnaire de Description de Poste (QDP) qui a été soumis au comité de classification (des postes) du Bureau des ressources humaines du Gouvernement du Nouveau-Brunswick il y a environ 10 ans. Suite à l'examen de ce document, ce comité avait officiellement approuvé la classification de ce poste au niveau de l'échelle salariale 9. Les exigences minimales requises qui sont indiquées dans ce document officiel qui a été approuvé sont les suivantes :

Maîtrise en bibliothéconomie et/ou sciences de l'information (MBSI), ainsi que 9 années d'expérience croissante, incluant la gestion et la supervision de bibliothèques. La connaissance de grands réseaux de bibliothèques est essentielle (traduction). (sans clause d'équivalence)

Ce Questionnaire de Description de Poste est un important document du Gouvernement du Nouveau-Brunswick car il définit le poste tout en ayant servi à déterminer sa classification adéquate au niveau de l'échelle salariale 9 en fonction de l'ensemble de ses responsabilités, ainsi que du haut niveau académique et de l'expérience spécialisée en gestion de bibliothèque qui sont requis.

Sur le plan administratif, une fois approuvé, le Questionnaire de Description de Poste sert à rédiger les spécifications du poste (« specs. »), la description de poste ainsi que l'annonce de recrutement. Ces divers documents forment un ensemble qui est censé être cohérent. C'est la façon dont cela est supposé fonctionner.

Lorsque, en septembre 2019, j'ai annoncé ma décision de prendre ma retraite, j'ai transmis à l'agente des ressources humaines qui gérait ce dossier et à mon sous-ministre adjoint l'annonce de recrutement d'il y a 20 ans ainsi qu'une copie du Questionnaire de Description de Poste qui avait été approuvé afin que l'annonce de recrutement puisse être mise à jour en fonction de ce document officiel clé.

M. le Premier ministre, au cours des 66 dernières années, le poste de bibliothécaire provincial.e a toujours nécessité les qualifications de bibliothécaire professionnel.le ainsi qu'un nombre élevé d'années d'expérience dans le domaine de la « gestion des bibliothèques ». Et le poste a toujours été comblé avec des personnes possédant ces qualifications.

L'annonce de recrutement qui a été diffusée en novembre 2019 indiquait les exigences suivantes :

« Posséder une maîtrise en bibliothéconomie et/ou sciences de l'information d'un programme accrédité par l'ALA, au moins huit (8) années d'expérience caractérisées par des responsabilités croissantes reliées dont au moins trois (3) années d'expérience à titre de gestionnaire dans un cadre opérationnel complexe comprenant des responsabilités en ressources humaines et financières. L'équivalent en éducation, en formation et en expérience pourrait être considéré. »

Bien que la Maîtrise en bibliothéconomie et/ou sciences de l'information soit indiquée dans l'annonce qui a été diffusée, le texte du Questionnaire de Description de Poste qui **manque** dans l'annonce de recrutement est important : **ainsi que 9 années d'expérience croissante, incluant la gestion et la supervision de bibliothèques. La connaissance de grands réseaux de bibliothèques est essentielle** – n'apparaît pas dans l'annonce.

Et ce qui a été **ajouté** dans l'annonce est aussi important : « (...) au moins huit (8) années d'expérience caractérisées par des responsabilités croissantes reliées dont au moins trois (3) années d'expérience à titre de gestionnaire dans un cadre opérationnel complexe comprenant des responsabilités en ressources humaines et financières. L'équivalent en éducation, en formation et en expérience pourrait être considéré. » ne provient pas du Questionnaire de Description de Poste.

Le libellé du texte de l'annonce de recrutement n'est pas sans conséquence. En effet, en n'incluant pas la composante de l'expérience en gestion de bibliothèques et en ajoutant la clause d'équivalence, on ouvrirait ainsi la porte à toutes sortes d'interprétation afin de permettre toute une gamme d'équivalences. Il est évident que cela a eu un impact direct sur le processus d'évaluation des candidatures reçues et la sélection des personnes qui ont été invitées à passer une entrevue. À l'étape suivante du processus, cela a permis la nomination d'une personne ne possédant ni une Maîtrise en bibliothéconomie et/ou sciences de l'information ni d'expérience en gestion de bibliothèques.

Mais, pourquoi? Est-ce que quelqu'un peut m'expliquer comment cela est arrivé et pourquoi cette annonce de recrutement s'est écartée à ce point des qualifications indiquées dans le Questionnaire de Description de Poste approuvé?

Pourquoi est-ce que l'annonce de recrutement a été rédigée et approuvée de cette façon? Cela devait être intentionnel. Mais, encore une fois, pourquoi? À quelle fin? Comment se fait-il que l'annonce de recrutement ait été approuvée et diffusée en incluant un libellé qui n'était pas conforme au Questionnaire de Description de Poste?

Je crois que la classification de ce poste n'aurait jamais été approuvée au niveau de l'échelle salariale 9 si la description des qualifications requises n'avait pas indiqué l'obligation impérative d'avoir une Maîtrise en bibliothéconomie et/ou sciences de l'information ainsi que 9 années d'expérience croissante, incluant la gestion et la supervision de bibliothèques, en plus d'indiquer que la connaissance de grands réseaux de bibliothèques est essentielle.

Lorsque mon sous-ministre adjoint (qui était en poste l'automne dernier) a été nommé à son poste il y a environ cinq (5) ans, l'une des premières choses qu'il m'a dites au téléphone était que n'importe qui possédant de l'expérience en gestion pouvait faire mon travail et qu'il n'était pas nécessaire d'être un.e bibliothécaire professionnel.le pour faire ce travail. Je n'ai jamais compris pourquoi nous étions en train d'avoir cette conversation. Il va sans dire que j'ai été surprise et troublée par ses commentaires. Je n'avais jamais été traitée de cette façon au cours de mes 15 premières années dans mon poste de bibliothécaire provinciale/directrice générale du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick. De toute évidence, j'ai réagi fortement à ces affirmations et je lui ai communiqué mon désaccord. Je lui ai aussi dit que j'étais consternée à l'idée que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, un ministère dédié à l'éducation postsecondaire et à la gestion d'un programme d'aide financière offrant des bourses et des prêts à des Néo-Brunswickois.e.s (afin qu'ils/elles puissent poursuivre une Maîtrise en bibliothéconomie et/ou sciences de l'information à l'extérieur de la province et revenir au Nouveau-Brunswick afin de contribuer à notre société et à notre réseau de bibliothèques) adhère à l'opinion que l'éducation postsecondaire et un diplôme spécialisé de maîtrise (2^e cycle) n'avaient pas de valeur ni d'importance. En fait, je ne pouvais pas croire à l'époque que l'opinion qu'il exprimait avec conviction pouvait aussi représenter le point de vue du ministère ou du gouvernement. Je croyais qu'il s'agissait de son opinion personnelle.

Je dois dire que tout au long de la plupart de mes 20 ans de carrière comme bibliothécaire provinciale/directrice générale du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick, mes qualifications comme bibliothécaire professionnelle, mon expérience en gestion de bibliothèques, ainsi que mes services loyaux et mon expertise ont été reconnus et respectés par divers sous-ministres adjoints, sous-ministres et ministres, ainsi que par mon personnel, mes collègues et les intervenants dans la province.

Au cours des dernières années, étant consciente que mon sous-ministre adjoint croyait que n'importe qui ayant une quelconque expérience en gestion pouvait gérer n'importe quoi – y compris le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick, j'ai persévéré à espérer que la performance du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick et les résultats de notre travail finiraient par le convaincre du contraire. En d'autres mots, je pensais que les **faits** parleraient d'eux-mêmes et auraient de l'importance.

M. le Premier ministre, le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick est une direction du gouvernement qui est très bien gérée tel que le démontre ses solides réalisations. Je peux aussi vous assurer que tout au long des 20 années où j'ai été à la tête du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick, j'ai donné mon maximum. Mon style de gestion était centré sur le travail d'équipe, la collaboration, l'atteinte de consensus, l'établissement de bonnes relations dans la province, l'ouverture, la transparence ainsi que le développement des personnes qui oeuvraient à mes côtés et au sein de l'ensemble du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick. J'ai aussi pris soin de leur donner le pouvoir dont ils/elles avaient besoin pour faire leur travail. J'ai aussi profondément cru – et je continue de croire – en la mission des bibliothèques publiques. Je n'ai jamais compté mes heures de travail. J'ai été loyale envers tous les gouvernements en place et ultimement nos clients – la population néo-brunswickoise et les usagers des bibliothèques publiques. J'ai toujours eu un engagement profond à offrir les meilleurs services possibles à la population en dépit des défis financiers auxquels nous étions confrontés.

J'étais aussi déterminée à faire en sorte que le réseau des bibliothèques publiques de la province se distingue par son leadership et qu'il n'affiche pas de retard par rapport au reste du pays. Le réseau des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick que j'ai laissé derrière moi à la fin de 2019 est un réseau solide et fier de ses réalisations et qui bénéficie de cette reconnaissance tant dans la province qu'ailleurs au pays. Il s'agit d'une réussite telle que l'atteste la consultation publique qui a eu lieu autour de la province l'été dernier, le rapport publié par le Dr. Herb Emery (économiste bien connu) et son équipe de recherche de l'Institut de recherche, de données et de formation de l'Université du Nouveau-Brunswick, ainsi que le rapport qui a été rédigé pour la province de Terre-Neuve et Labrador il y a quelques années par un consultant embauché par une firme nationale (un consultant qui est d'ailleurs un sous-ministre à la retraite du gouvernement du Nouveau-Brunswick qui a eu la responsabilité du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick dans deux des ministères qu'il a dirigés). Dans ce rapport, le consultant en question a fait des recommandations à l'effet que la province de Terre-Neuve et Labrador voudrait peut-être considérer l'adoption de certaines pratiques de gestion ainsi que des éléments structureux et stratégiques du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick.

Je suis aussi très fière de dire que lorsque j'ai quitté le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick, une solide relève était en place – soit des bibliothécaires professionnel.le.s qui occupaient des postes de gestion à un haut niveau et qui étaient prêt.e.s à prendre la relève. Ce sont des **faits**.

Je pense que j'ai probablement été naïve de penser que les **faits** et les **réalisations** du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick au fil des ans parleraient par eux-mêmes et suffiraient pour rendre justice aux générations de bibliothécaires professionnel.le.s et de personnel de bibliothèques qui ont tant contribué. Bref, que ces personnes recevraient le respect qu'elles méritent.

Je sais que trois bibliothécaires professionnel.le.s chevronné.e.s et de talent qui travaillent au sein du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick dans des rôles de gestion de haut niveau depuis plusieurs années m'ont contactée afin de me demander si elles/ils pouvaient soumettre mon nom comme une personne qui pourrait fournir des références à leur sujet dans le cadre du concours de recrutement parce que ces personnes songeaient à soumettre leur candidature ou avaient décidé de la soumettre. J'ai répondu à chacune de ces personnes que je serais heureuse de fournir des références à leur sujet. Je sais qu'au moins deux (2) de ces personnes ont été interviewées pour le poste, mais je n'ai reçu aucun appel me demandant de fournir des références pour elles.

Au cours des 20 dernières années, j'ai probablement été une des premières hautes fonctionnaires du gouvernement à activement recruter et rapatrier des jeunes Néo-Brunswickois.es suite à l'obtention de leur diplôme de Maîtrise en bibliothéconomie et/ou sciences de l'information de diverses universités. Le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick leur a offert des emplois tels que des possibilités d'intérim, de stages ou des projets afin de les ramener au Nouveau-Brunswick le plus tôt possible après l'obtention de leur diplôme parce que mes collègues et moi étions convaincus que c'était la meilleure façon de les rapatrier et de les garder dans la province à long terme. Je suis très fière de vous dire que ces recrues travaillent aujourd'hui à tous les niveaux du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick dans des postes tels que gestionnaires, directrices et directeurs de bibliothèque, bibliothécaires spécialisé.e.s (services de référence, services pour enfants, développement des services publics, services aux autochtones, chefs d'unités (aux niveaux régional et provincial)), directrice régionale adjointe/directeur régional adjoint, directrice régionale/directeur régional, ainsi que dans divers rôles au bureau provincial. Cette initiative continue de rapatriement est une grande réussite. Elle a offert à un grand nombre de jeunes bibliothécaires professionnel.le.s talentueux/talentueuses et qualifié.e.s la possibilité de retourner dans leur province natale et d'y débiter leur carrière. Je suis fière de dire qu'elles/ils ont contribué grandement au développement du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick en proposant des idées innovatrices tout en apportant une stabilité sur le plan des ressources humaines (parce que les Néo-Brunswickois.e.s qui reviennent au Nouveau-Brunswick veulent vivre ici à long terme). Cette initiative a aussi été un puissant outil de planification de la relève car nous avons aujourd'hui un nombre significatif de bibliothécaires professionnel.le.s qui sont prêt.e.s et enthousiastes face à la possibilité de relever le défi d'occuper des postes de plus haut niveau au sein du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick.

Il est important de noter que pour les bibliothécaires professionnel.le.s, la bibliothéconomie est bien plus qu'un simple emploi, il s'agit d'une profession et d'une passion. Lorsqu'elles/ils se joignent au Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick, ils/elles ne considèrent pas leur entrée en fonction simplement comme un tremplin leur permettant de trouver un autre emploi au sein du reste du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le fait est que la grande majorité de ces recrues est demeurée au Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick, a acquis de l'expérience et a apporté une importante contribution au développement du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick au fil des ans. Le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick se distingue par le fait que ses employé.e.s y restent pendant de nombreuses années parce qu'elles/ils savent qu'elles/ils peuvent se développer au sein de l'organisation. Toutefois, la récente décision du gouvernement concernant la nomination du nouveau bibliothécaire provincial/directeur général du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick jette maintenant un doute sur tout cela. Je peux seulement imaginer à quel point cette décision a déçu et démoralisé nombre d'entre elles et eux.

Le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick n'a pas été bâti en un jour. Cette organisation a été construite avec patience, étape par étape, pierre par pierre, par des générations de bibliothécaires professionnel.le.s qui étaient visionnaires, de grand.e.s travaillant.e.s et qui sont aussi devenu.e.s des mentors pour les générations suivantes.

M. le Premier ministre, il est aussi essentiel de reconnaître que pour le poste de bibliothécaire provincial.e/direction générale du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick, les qualifications académiques et l'expérience en gestion de bibliothèques à un niveau chevronné sont de la plus haute importance pour assumer le rôle de promotion et de défense nécessaires au développement

des bibliothèques publiques en cette période de changement. La/le bibliothécaire provincial.le est le promoteur/défenseur en chef des services de bibliothèque publique auprès du public, des intervenants et au sein même du gouvernement.

La nomination d'une personne qui n'est pas bibliothécaire professionnel et qui n'a aucune expérience dans le « domaine » du développement et de la gestion des bibliothèques publiques et des réseaux de bibliothèques publiques est **incompréhensible et inacceptable** selon moi. Cette décision envoie aussi un message effrayant et démoralisant à toute personne oeuvrant au sein du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick ainsi qu'à la population. Les personnes qui sont nées ici ainsi que les personnes qui ont déménagé ici en croyant que cela valait la peine d'investir leur temps et leur énergie dans une carrière au sein du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick et du Gouvernement du Nouveau-Brunswick ont probablement maintenant des doutes face au choix qu'elles/ils ont fait.

Lorsque je suis devenue bibliothécaire provinciale/directrice générale du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick il y a 20 ans, j'ai pensé qu'on m'avait donné une fantastique possibilité de travailler fort, à long terme, avec d'autres pour faire une différence. En 1997-1998, lorsque le gouvernement a décidé d'éliminer les commissions régionales de bibliothèques, tout d'un coup tout le personnel du réseau des bibliothèques publiques est devenu le personnel du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick (et du gouvernement du Nouveau-Brunswick) au lieu de continuer d'être, dans les régions, du personnel relevant de leur commission régionale. Nous avions un très grand défi à relever car nous avons reçu le mandat de devenir ensemble une véritable organisation provinciale. La direction du bureau provincial et des bureaux régionaux ont joint leurs forces par le biais d'une équipe provinciale de gestion et d'une structure provinciale de divers comités provinciaux impliquant du personnel spécialisé dans divers secteurs de service tels que la référence, les services pour enfants, le catalogage, le développement des services publics, les statistiques, etc. – et ces personnes provenaient de toutes les régions. Entre autres, cela nous a pris environ 7 ans de travail d'équipe et de recherche de consensus pour établir et uniformiser une classification des bibliothèques, puis assurer l'équité et une uniformité en ce qui a trait aux niveaux de responsabilités, aux échelles salariales et à la classification du personnel occupant divers postes dans la province – et cela a été réalisé dans le cadre d'un effort positif de collaboration. Au cours des 20 dernières années, le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick est devenu cette organisation provinciale unifiée que les élu.e.s nous avaient mandatés de créer suite à la révision de la *Loi sur les bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick*, ainsi qu'à l'établissement de la Commission des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick et de la Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick. Je suis fière de vous confirmer que nous avons accompli cette mission. C'est un **fait**.

Aujourd'hui, nous avons un réseau de bibliothèques publiques qui est solide, unifié et bien géré par le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick. Nous avons un ensemble de politiques et de lignes directrices provinciales, des initiatives et des programmes provinciaux bien établis, des partenariats réussis qui fonctionnent bien tels que ceux avec les institutions culturelles et patrimoniales, une Fondation des bibliothèques publiques dont le succès des activités ne cesse de croître, une Commission des bibliothèques publiques engagée, ainsi que des processus de planification stratégique et opérationnelle qui livrent des résultats positifs de façon continue. Je pourrais mettre en valeur bien d'autres réalisations encore. Le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick et le réseau des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick. sont un trésor provincial. Mais, ceci ne s'est pas

produit en donnant un coup de baguette magique. C'est le fruit de l'énorme travail et des efforts continus de centaines et de centaines d'employé.e.s du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick à tous les niveaux de l'organisation au fil des ans. Et cette grande réussite a été financée par la population du Nouveau-Brunswick. Cet investissement des citoyen.ne.s du Nouveau-Brunswick, qui a permis cette grande réussite, doit être protégé afin que le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick puisse continuer d'évoluer positivement dans l'avenir en s'appuyant sur des faits et la contribution continue de son personnel et d'une équipe de gestion qualifiés, passionnés, doués et engagés. Oui, passionnés et qualifiés. C'est aussi un **fait**.

M. le Premier ministre, il semble que le processus de recrutement du nouveau bibliothécaire provincial/directeur général du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick a été soigneusement planifié et exécuté, mais qu'il comprend de sérieuses failles. Quiconque a dirigé ce processus a dû se penser puissant, intouchable et invincible pour croire que cela allait passer inaperçu ou sans contestation.

À titre de bibliothécaire provinciale/directrice générale maintenant à la retraite, je crois qu'il s'agit d'un manque de respect flagrant et malavisé envers le public, ainsi qu'envers une profession et des générations de bibliothécaires professionnel.le.s et d'employé.e.s qui ont bâti le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick. Les **faits** que j'ai décrits dans cette lettre et l'héritage laissé par des générations d'employé.e.s qui ont œuvré au sein du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick et de bibliothécaires professionnel.le.s qui ont géré le réseau des bibliothèques publiques pour en faire ce qu'il est aujourd'hui **ont été littéralement piétinés**.

J'ai lu dans les médias que l'une des raisons qui a été donnée pour justifier cette nomination est le *Programme de gestion du talent au niveau du gouvernement*. Cette justification est pour le moins « **ridicule** ». D'abord, ce programme, à ma connaissance, n'a pas été conçu pour permettre de nommer des candidat.e.s non qualifié.e.s à des postes. Cependant, je dois dire que, selon moi, sa conception ouvrait la porte à des abus de ce genre. Tous les employé.e.s du Gouvernement du Nouveau-Brunswick (et du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick) qui ont un grand talent ou qui sont prometteurs ne sont pas inscrit.e.s à ce programme. En fait, seul un petit nombre d'employé.e.s du gouvernement y est inscrit. Deuxièmement, j'aimerais indiquer que l'annonce de recrutement n'indiquait nulle part que les fonctionnaires inscrits à ce programme de gestion du talent aurait la priorité même s'ils/elles n'étaient pas qualifié.e.s pour le poste. **Un souci d'équité et de transparence aurait dû prévaloir et nécessiter l'inclusion d'un tel énoncé.**

En tant que citoyenne, cette nomination m'inquiète énormément parce qu'elle pourrait signaler l'adoption par le gouvernement d'une nouvelle façon de faire pour combler des postes n'importe où dans la fonction publique à l'avenir, soit, entre autres, en manipulant les annonces de recrutement sans tenir compte des qualifications officiellement requises dans le but de les « **personnaliser** » et d'ainsi faciliter certains agendas, des nominations politiques, le favoritisme, l'amitié et quoi d'autres encore...

M. le Premier ministre, je comprends, suite à la lecture des articles diffusés dans les médias, que le candidat qui a été nommé au poste de bibliothécaire provincial/directeur général du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick n'a même pas les qualifications académiques de base requises pour être considéré pour un poste de gestionnaire d'une petite bibliothèque au niveau de l'échelle salariale 2 – parce que ces postes requièrent au moins un baccalauréat.

Je crois que le processus de recrutement de ce poste comportait de nombreuses failles inacceptables dès le début du processus, ce qui est inadmissible pour un gouvernement et un service public qui doit être équitable, transparent et exemplaire.

Je crois également qu'il serait important que le gouvernement examine chaque étape du processus qui a eu lieu : la rédaction et l'approbation de l'annonce de recrutement, la pré-sélection des candidat.e.s, les entrevues, la composition du comité d'entrevue, l'évaluation des compétences linguistiques, l'utilisation du programme de gestion du talent, ainsi que la nomination elle-même.

Je crois que mon sous-ministre adjoint était sur le comité d'entrevue parce qu'il m'avait dit qu'il en ferait partie. Je crois aussi que l'agente des ressources humaines qui était responsable de la coordination de ce concours aurait normalement été membre de ce comité (c'est la procédure habituelle). Et ensuite, il y a toujours une 3^e personne pour assurer un certain équilibre. J'ai assumé que notre sous-ministre allait peut-être être cette personne. Pour un poste à ce niveau, le comité comprend normalement la/le superviseur.e direct, un.e agent.e des ressources humaines et un.e autre haut.e fonctionnaire au niveau hiérarchique de sous-ministre adjoint ou de sous-ministre – en tout cas c'est de la façon que cela s'est passé lorsque j'ai été interviewée pour le poste il y a 20 ans.

Alors M. le Premier ministre, je suis certaine que vous pourriez rapidement déterminer quelle était la composition du comité. Un autre point important est que, au sein du comité d'entrevue, il ne devrait jamais y avoir de conflit d'intérêt par rapport à un.e candidat.e. Ce sont des règles très simples que les services des ressources humaines m'ont enseignées au fil de mes 20 années de travail à mener à bien des concours de recrutement au sein du Gouvernement du Nouveau-Brunswick.

M. le Premier ministre, je crois qu'il est de votre devoir de mener un examen détaillé, en profondeur et indépendant de l'ensemble du processus de recrutement qui a mené à la nomination du nouveau bibliothécaire provincial/directeur général du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick. Seul un tel examen vous permettra d'avoir tous les **faits** en main. Et seul un tel examen pourrait rassurer la population du Nouveau-Brunswick. Il va sans dire que cet examen ne devrait pas être mené par le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail afin d'éviter toute perception de conflit d'intérêt.

M. le Premier ministre, j'ai cru qu'il était de mon devoir de vous écrire cette lettre afin de vous alerter et de vous donner la chance de rectifier cette décision **injuste, injustifiable et incompréhensible**. **Je m'en remets à votre intégrité aux vues de la connaissance des faits.**

S'il advenait que vous découvriez que le processus approprié n'a pas été suivi ou qu'il a comporté des failles, le gouvernement a le **pouvoir et le devoir** d'annuler le concours (même si quelques mois ont passé), d'annuler la nomination et de recommencer le processus en tout ou en partie. Je crois que ce genre d'actions a déjà eu lieu dans le passé.

M. Higgs, vous êtes notre Premier ministre. Cette nomination s'est produite sous votre gouverne. J'espère sincèrement que vous examinerez la situation avec toute l'attention qu'elle mérite. Les citoyen.ne.s et les fonctionnaires du Nouveau-Brunswick le méritent.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes plus respectueuses salutations.

Sylvie Nadeau

Version imprimée de cette lettre a été signée et envoyée au Premier ministre par la poste

Ancienne bibliothécaire provinciale/directrice générale du Service des bibliothèques publiques du
Nouveau-Brunswick - à la retraite
Citoyenne du Nouveau-Brunswick

275, rue Queen, St. Andrews, NB E5B 1E7

sylwer@bellaliant.net

Tél. (506) 529-4796

C.c.: Commission des bibliothèques publiques du N.-B.
Fondation des bibliothèques publiques du N.-B.
Association des commissaires de bibliothèque du N.-B.
Atlantic Provinces Library Association - Trecia M. Schell, présidente
Président.es des commissions locales de bibliothèques publiques
Association canadienne des professeures et professeurs d'université
Assemblée des bibliothécaires de l'Université de Moncton, campus de Moncton – Nathalie
Richard, présidente
David Coon, Chef du Parti vert du N.-B.
Kevin Vickers, Chef du Parti Libéral du N.-B.
Kris Austin, Chef du Parti de l'Alliance des Gens du N.-B.
Robert Gauvin, député indépendant
Bobbi-Jean MacKinnon, CBC
Jean-Philippe Hughes, Radio-Canada
Cédric Thévenin, Acadie Nouvelle
Kevin Bissett, Presse canadienne
Barbara Simpson, Telegraph-Journal
Andrew Waugh, Telegraph-Journal
CTV News
Global News